



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

### Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2022

N° 2022 / 061

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 11 octobre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT

**Excusés :** David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Cindy PERY donne pouvoir à Lauriane DAVID ; Serge LACROIX donne pouvoir à Laurence MAS

**Le secrétariat a été assuré par :** Alain PITON

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

**Objet : Subventions communales aux associations – Volet n°2**

- Vu la convention d'exploitation liant la commune de Moirans-en-Montagne et l'association La Fraternelle ;
- Considérant les demandes de subventions formulées par diverses associations ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes :

- Association La Fraternelle : 12 500 € (2<sup>ème</sup> versement sur la subvention annuelle 2022 s'élevant à 25 000 €)
- Association « Comité Culturel d'Animation » : 5 000 € (2<sup>ème</sup> versement sur la subvention annuelle 2022)
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 335 €

- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au compte 6574 du budget général 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Fait et délibéré.....

Le Maire  
Grégoire LONG

